



#### **Dialogue Social**

Une fois de plus, force est de constater qu'il y a un grand écart entre les intentions et la réalité.

Voudrait-on pourrir le climat que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

A quoi sert cette réunion ? Tout le monde se le demande plus ou moins !

Même ceux qui auparavant pouvaient tirer les ficelles comme ils l'entendaient, ou ceux qui pensaient pouvoir encore discuter à égalité et enfin même ceux que l'on voudrait promouvoir comme les « nouveaux alliés maison ».

Dans tout cela, l'UFICT-CGT Reims reste lucide et prétend une nouvelle fois qu'elle avait raison lorsqu'elle a initié en début d'année (juste avant les vœux, souvenez-vous !) une intersyndicale décidée à taper sur la table !

Chacun sait comment les choses ont tourné : la reprise en main des syndicats a été cinglante : certains oubliant leur « indépendance » (si tant est que cela avait du sens), d'autres devenant muets et condescendants.

L'intersyndicale a donc été « oubliée » par nombre d'entre eux.

Le résultat : aujourd'hui, le réveil est douloureux et la façon dont sont menées les choses se rapproche plus d'un traitement à la hussarde et, en tout cas, ne peut être qualifié de dialogue et encore moins de social.

L'exemple des annonces faites sur les avancements de grades est pour le moins indécente et fait fi de l'engagement électoral de 2008.

Nous invitons tous ceux qui l'auraient oublié à aller regarder à nouveau quels étaient les engagements. Ils figurent toujours sur le site de l'UFICT-CGT Reims (page « municipales 2008 ») :

- Sur les avancements de grades et la suppression des quotas : *« Nous avons voté la délibération supprimant les quotas et nous ne reviendrons pas sur cette décision favorable au personnel dans son ensemble tant en terme de carrière que de rémunération. »* ou encore *« Les*

*avancements seront poursuivis sur la base de la durée minimale »*

- Sur le dialogue social : *« Les partenaires sociaux seront davantage associés en amont à la préparation des décisions et des orientations. Tout comme nous nous sommes engagés à rendre compte périodiquement à la population, les partenaires sociaux, le personnel, l'encadrement seront régulièrement consultés et informés de l'action et des orientations des collectivités »*

Est-il besoin d'en dire plus ?

Nous ne pouvons que regretter cette situation et constater que, passé le risque de voir les vœux de la Maire être boycottés, on repart allègrement sur la voie du déni et du mépris.

L'UFICT-CGT Reims déplore cette situation et rappelle une nouvelle fois qu'elle ne saurait apporter sa caution à cela.

Nous pensons qu'il y a urgence à reconstituer l'Intersyndicale sur l'exigence du respect des engagements pour le déroulement de carrière des agents notamment quelsoit la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Nous lançons un appel en ce sens !

#### **De nouvelles règles sur les avancements de grade : un recul inacceptable !**

L'UFICT-CGT Reims ne saurait apporter sa caution à des décisions, présentées comme étant agréées par tous, qui viseraient à mettre à bas ce qu'elle a acquis sous la précédente Municipalité.

Si d'aucuns l'acceptent, qu'ils l'assument ! Nous, pas question d'y donner le moindre crédit. Pas question de sacrifier telle ou telle catégorie. Si cela s'est passé à la CAR, cela n'a pas été le cas à la Ville où l'UFICT siège dans les CAP de catégorie A et B. Pour nous le respect des règles statutaires, comme des règles règlementaires, constituent le « minimum syndical ». Nous ne laisserons pas faire !

La Municipalité ne s'honorera pas à agir ainsi !

## **Nouveau cadre d'emplois des Techniciens : le RI n'est pas discutable.**

Suite à la réorganisation des cadres d'emplois de contrôleur de travaux et de technicien, l'Administration et la Municipalité n'entendent pas attribuer un même régime indemnitaire à tous les agents du nouveau cadre d'emploi, alors même qu'il aurait été juste et simple d'appliquer le RI antérieur des Techniciens supérieurs à tous les collègues intégrés dans le nouveau cadre d'emploi.

On se retrouve donc désormais avec une multitude de régimes indemnitaires différents (parfois 3 régimes indemnitaires pour un même grade).

C'est la répétition de ce qui c'était déjà passé lors de l'intégration des Inspecteurs de Salubrité.

Pour l'UFICT-CGT Reims, cette situation n'est pas satisfaisante et nous pensons que le principe « A grade égal, régime indemnitaire égal » doit s'appliquer en alignant les régimes indemnitaires vers le haut.

L'UFICT-CGT Reims a pris l'initiative de lancer une pétition auprès de l'ensemble des collègues du nouveau cadre d'emploi pour aller en ce sens.

Les arguments de la DRH et des élus ne tiennent pas. Ils ne visent qu'à marquer un statu quo et à gagner du temps.

Rappelons que le nouveau cadre d'emplois est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010 !

**L'UFICT-CGT Reims renouvelle son appel à signer la pétition en direction des collègues qui ne l'ont pas encore fait. Affichons tous ensemble une solidarité pleine et entière. Elle donnera plus de poids pour exiger une négociation et une mise en œuvre rapide.**

## **Prévoyance ou Complémentaire Le choix de l'UFICT-CGT est sans équivoque**

Un vrai marché de dupes se met en place à l'occasion de l'instauration de la garantie maintien de salaire (prévoyance) : Il s'agit de faire prendre aux agents une garantie de type individuel qu'ils seront probablement peu nombreux à utiliser. Rappelons que le statut prévoit déjà un maintien du salaire sur des périodes déterminées en fonction du type de maladie. Il était du rôle du CAS d'apporter l'aide nécessaire ou le relais en cas de situation particulière.

A l'opposé, de plus en plus d'agents n'ont pas les moyens de se soigner tant les remboursements vont croissants. La cotisation à une mutuelle complémentaire est de plus en plus lourde en raison des transferts de charges.

Sans équivoque, l'UFICT-CGT Reims réaffirme que sa priorité est la participation de l'employeur à la cotisation mutuelle santé.

Nous sommes étonnés qu'il ait pu y avoir un drôle de consensus sur ce sujet pour ne pas répondre à ce qui était l'urgence.

Bizarrement, la MNT par la voie de son Président déclare à qui veut l'entendre que la complémentaire santé est la priorité des priorités tant le nombre d'agents n'ayant plus de couverture et se soignant de moins en moins, est important.

Bizarrement la Prévoyance est un risque pour lequel une réassurance est obligatoire.

Tout cela manque de cohérence !

*« L'aide aux mutuelles sera réétudiée dès les prochains budgets »* écrivaient les candidats de 2008 ; cela aussi serait oublié ?

## **Ni devant, ni derrière, mais ensemble !**

A l'instar du mouvement contre le CPE, qui a été le refus de la précarité organisée dès l'entrée d'un jeune dans la vie professionnelle, les jeunes dans la bataille sur les retraites ont, une fois de plus, démontré leur lucidité.

L'âge de départ à la retraite repoussé à 62 ans aura effectivement pour effet de précariser un peu plus l'entrée des plus jeunes dans le monde du travail.

Cela ne fera qu'accroître le déclassement dont ils sont déjà victimes, au final de la précarité pour tous.

Alors de cette société là, ils n'en veulent pas. Et ils ne sont pas les seuls.

Partout dans le monde des voix s'élèvent, des poings se lèvent. La résignation se transforme en revendication. Un monde plus juste avec une meilleure répartition des richesses, c'est possible.

Et, un peu partout dans le monde les jeunes nous rappellent que rien n'est inéluctable. Alors, ni devant ni derrière, mais avec.

Avec tous ces jeunes nous pouvons changer le monde, transformer celui du travail !

Nous voulons donner toute leur place aux jeunes.

L'espoir est dans notre jeunesse, sachons donc lui donner toute la place qu'elle mérite !

**Se SYNDIQUER, un DROIT, mais aussi un DEVOIR !**